



jeudi 23 mars 2017

Synthèse de la concertation publique Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur : accord global du comité de pilotage pour maintenir la dynamique du projet

Après 3 mois de réunions publiques, le comité de pilotage de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur présidé par Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est réuni le 8 février 2017 en préfecture de région en présence de l'ensemble des co-financeurs et collectivités concernées par le projet pour prendre connaissance de la synthèse des 7 mois de la concertation, prendre en considération les enseignements de l'expression du public et préciser les conditions de poursuite des études jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

La concertation publique relative aux aménagements de la priorité 1 de la LNPCA (nœud marseillais, nœud azuréen et la Pauline) s'est déroulée entre mai 2016 et le 9 janvier 2017, en cohérence avec les décisions du Comité de pilotage (séances du 12 avril et du 20 septembre 2016).

Cette concertation a suscité une forte mobilisation du public (9 000 signataires pour 8 pétitions, 2 700 participants aux 17 réunions publiques, 2 500 avis sur internet, 65 000 visites sur le site internet ...). Cette participation importante a permis à SNCF Réseau de recueillir des avis sur le projet et sur les différentes variantes de tracés et de positions de gares soumises à la concertation.

Le COPIL du 8 février 2017 a identifié les différents tracés et gares qui ont vocation à faire l'objet d'études d'approfondissement en intégrant les résultats de la concertation publique de 2016 en vue de la constitution du dossier d'enquête d'utilité publique (cf. dossier de presse joint). Il a également rappelé la demande des collectivités territoriales d'accélérer des études de la priorité 2.

En complément, deux options issues de la concertation vont faire l'objet de nouvelles études pour en préciser la pertinence et adapter le cas échéant le tracé préférentiel pour les intégrer :

- dans les Alpes Maritimes, la création d'une gare TER/TGV à Cannes La Bocca, et le positionnement consensuel d'une gare desservant Sophia Antipolis,
- dans les Bouches-du-Rhône, un passage en tunnel dans la Vallée de l'Huveaune.

C'est sur cette base que le préfet de région a adressé le 8 mars 2017 un dossier au secrétaire d'État aux transports afin qu'une décision ministérielle acte des avancées du projet et précise la feuille de route du projet.

En parallèle, le bilan de la concertation établi par SNCF Réseau ainsi que le rapport du garant de la concertation, désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), vont être transmis à la CNDP qui formulera son avis sur la concertation publique.

Ce bilan de la concertation sera ensuite rendu public.

En vue de la future enquête d'utilité publique, le COPIL a rappelé la demande des collectivités territoriales de mise en place d'une mission financement.

D'ici l'enquête d'utilité publique, un dispositif d'information du public et de concertation continue avec les élus et acteurs locaux concernés par les aménagements de la priorité 1 va être mis en place par SNCF Réseau, sous l'égide du garant de la concertation.